

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les Zamibulles Inc.	Numéro de permis 2011794	Date d'inspection Le 16 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie les Zamibulles Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	15 mars 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, trois employées n'ont pas leur cours de RCR ceux-ci ne peuvent ouvrir ni fermer la garderie et ne doivent pas être laisser seul avec un groupe d'enfant.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mars 2023	
Commentaires : Il a deux éducatrices en formation pour le cours de la petite enfance, deux éducatrices inscrites et une en formation au cours d'introduction en éducation à la petite enfance.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	15 mars 2023	
Commentaires : Lors de ma visite, trois employées n'ont pas leur cours de RCR ceux-ci ne peuvent ouvrir ni fermer la garderie et ne doivent pas être laisser seul avec un groupe d'enfant.			

Commentaires généraux

Je recommande le renouvellement du permis. La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. Lors de ma visite les bébés mangeaient, les 2 et 3 ans regardaient la télévision et les 4 ans faisaient un activité dirigé assis à la table.

Rappel : Les jeux à l'extérieur doivent avoir lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent. Sauf dans l'un des cas suivants :

- (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C,
- (ii) la température est inférieure à -20 °C
- (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité;

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 mars 2023

Date

original signé par
Mélanie Levesque Dugas

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 mars 2023

Date